



*Les Ateliers du
Changement*

un outil au service de la refondation

Europe et services publics



Éléments de cadrage

I. Le vocable communautaire

- **SIEG : Service d'Intérêt Economique Général : services de nature économique soumis à des impératifs de service public**
- **SIG : Service d'Intérêt Général : services non-marchands**
- **Service universel :**
 - **un service minimal – ou de base,**
 - **disponible pour tous les usagers – et donc sur tout le territoire,**
 - **selon une quantité « moyenne » – mais prédéfinie**
 - **à un prix « abordable » – qui doit varier pour tous les usagers de la même façon et selon des critères objectifs**

Éléments de cadrage

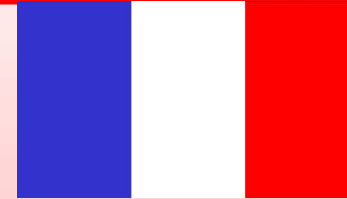
II. Construction du régime applicable aux SIEG

- **Traité de Rome : services publics uniquement traités par voie d'exception**
- **Traité d'Amsterdam, art. 16 : rôle joué par les SIEG dans « la cohésion sociale et territoriale de l'Union »**
- **Possibilité pour les SIEG de déroger aux règles de la concurrence mais test de proportionnalité**
- **Différence entre libéralisation et privatisation : l'UE laisse les Etats libres sur le choix de la propriété du capital des entreprises**

III. Les malentendus de la libéralisation

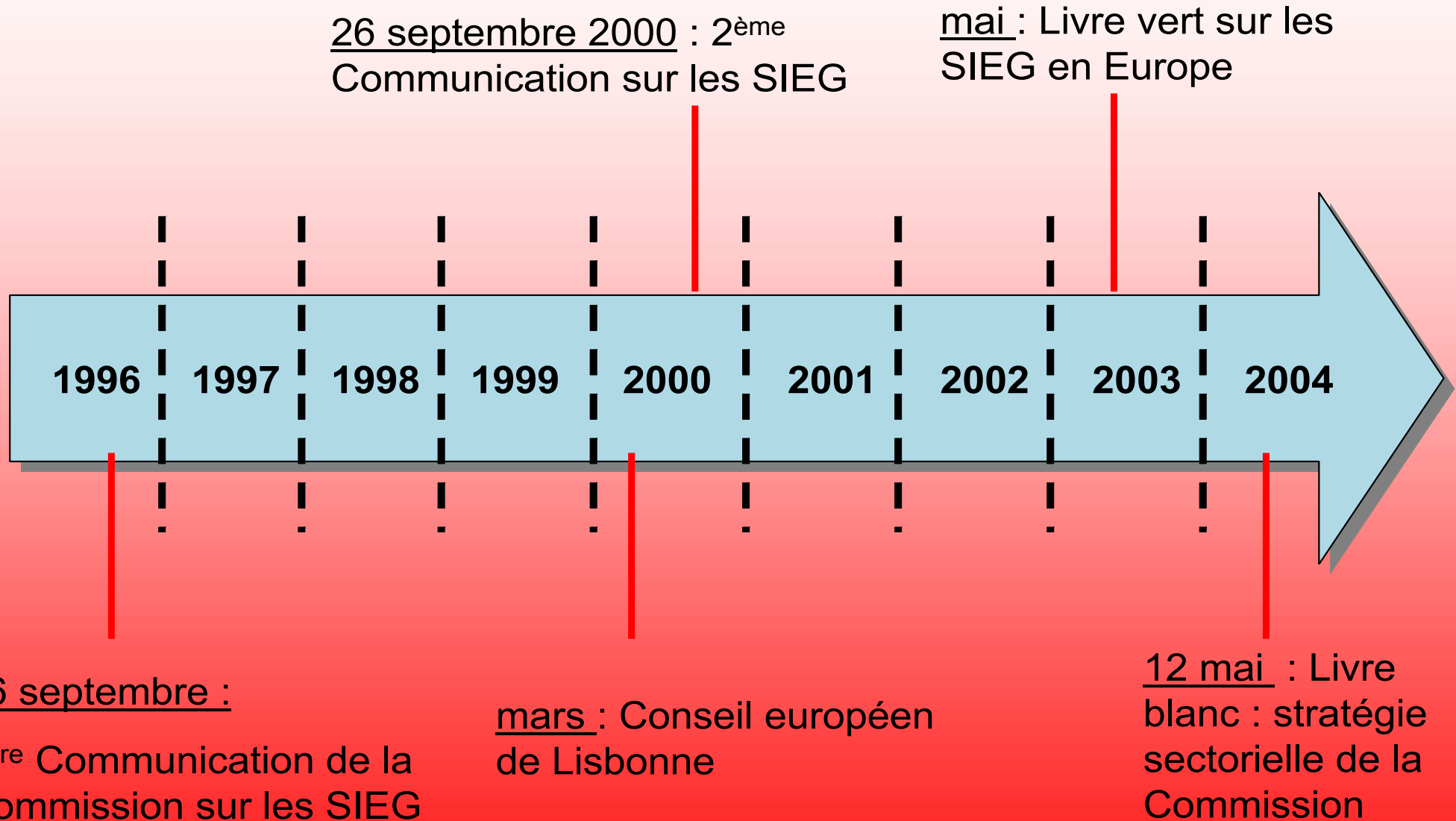


- Dimension principalement économique des SIEG
- Ouverture à la concurrence – libéralisation :
 - mise en place d'autorités sectorielles de régulation indépendantes des opérateurs
 - principe de transparence des relations financières entre l'Etat et les entreprises en charge du service universel
 - séparation infrastructures de réseau / producteurs



- Gestion monopolistique intégrée des grands services publics : une même entreprise prend en charge la gestion du réseau et la fourniture du service
- Services publics indispensables à la réalisation des *objectifs* socio-politiques assignés au service public :
 - Égalité d'accès
 - Aménagement du territoire

Éléments de cadrage

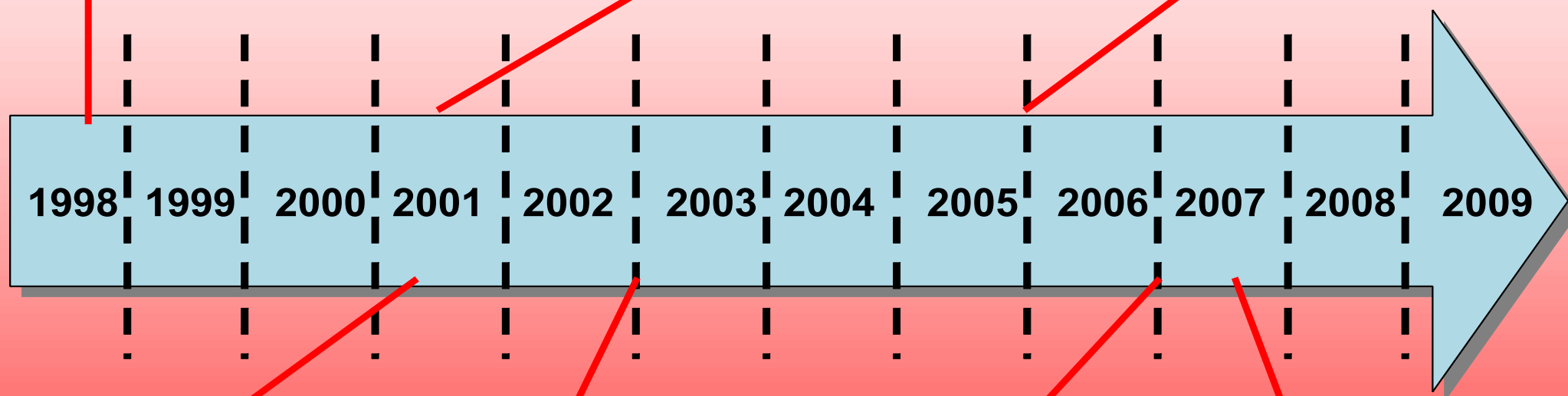


Éléments de cadrage

1^{er} juillet : Ouverture du marché du transport aérien

19 février : Ouverture du marché de l'électricité (grandes entreprises)

1^{er} janvier 2^{ème} ouverture du marché postal (au-dessus de 50g)



1^{er} janvier : Ouverture totale du marché des télécoms

1^{er} janvier : 1^{ère} ouverture du marché postal (au-dessus de 100g)

1^{er} janvier : Ouverture totale du fret ferroviaire

1^{er} juillet : Ouverture totale du marché de l'électricité



*Les Ateliers du
Changement*

un outil au service de la refondation

Europe et services publics

